

## DD PJJ DES YVELINES : CE QUI NOUS ATTEND REELLEMENT (2) !

DOCUMENT À DUPLIQUER ET À CONSERVER !  
LETTRE CGT PJJ 78 N° 04 / 2009.

SUITE DE LA LETTRE CGT PJJ 78 N° 03 / 2009.  
LETTRE DIFFUSEE DANS VOS STRUCTURES LE 10 FEVRIER 2009.

Versailles, le 12 février 2009.

Pour les lecteurs soucieux de « garder le fil », nous vous invitons à vous reporter à la lettre précédente. Si ce document n'est pas en votre possession, merci de nous joindre directement ; ce document vous sera transmis dans les meilleurs délais !

Les restructurations, la suite...

### Deux Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) :

A l'issue du Collège de direction de la DDPJJ 78 du début d'année (cette instance est non délibérative... faut-il le rappeler !), il a été imaginé la création future de 2 STEMO :

- 1 STEMO Val-de-Seine au nord.
- 1 STEMO Sud-Yvelines qui serait basé à Versailles.

Il y aura, au maximum, 1 Directeur par STEMO. Chaque STEMO serait organisé en UEMO ou UEAT appelées « structures-filles ». Au sein de chacune de ces unités, la Direction départementale qui ne manque pas d'assurance... (c'est en effet un peu osé par les temps qui courent !!!) garantirait la présence d'un responsable d'unité dont on ignore toujours s'il s'agira ou non d'un Chef de service fonctionnalisé, des éducateurs, un personnel administratif et un Assistant de service social (ASS) + un Psychologue dont les temps d'intervention seront fonctions de l'activité de l'unité.

**Un STEMO est-il forcément constitué de plusieurs UEMO et/ou une UEAT ? La réponse est non !**

La logique comptable mise en œuvre dans la cadre de la LOLF multiplie les critères d'évaluation dans un cadre financier au mieux contraint et le plus souvent restreint.

Dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), la pression liée à l'activité s'est considérablement accrue. De même, un nouvel indicateur (le ratio m2 / éducateur) est actuellement étudié de près pour débusquer, service par service, les éventuels surcoûts de fonctionnement !

La RGPP apporte, quant à elle, sa cohorte de contraintes nouvelles que nous subissons de plein fouet dans le cadre de ces projets de restructurations tous azimuts. Il sera donc procéder cette année mais aussi les années suivantes à des ajustements structurels qui réduiront considérablement l'emprise foncière actuelle des services existants !

Il ne faut donc pas croire la Direction départementale lorsque celle-ci annonce que les équipes des anciens CAE et/ou du SEAT seront maintenues dans les lieux d'exercice actuels. Cette promesse est au mieux transitoire ; l'Administration centrale comme les échelons déconcentrés travaillent déjà sur des projets de regroupement et même le fait de travailler au sein d'une structure propriété de l'Etat n'est plus une garantie sur le moyen comme sur le long terme !!!

**Un STEMO + plusieurs OEMO et/ou une UEAT, est-ce une garantie de sauvegarder l'emploi ? Là encore, la réponse est non !**

Avec ce projet fou d'abandon des mesures civiles au profit de la seule activité pénale, l'Administration fait courir de véritables risques aux personnels de la PJJ.

Les emplois ne seront compensés, poste par poste, que si le niveau de l'activité civile passée est au mieux équivalente à l'activité pénale future des services. En somme, si les mesures pénales n'arrivent pas en nombre, les emplois seront supprimés.

Si le ratio de 25 mineurs /éducateur n'est pour l'instant pas remis en cause, aucune garantie similaire ne vient aujourd'hui conforter la situation de nos collègues ASS et/ou Psychologues.

De même, pour les personnels administratifs, l'organisation du travail à la PJJ s'était toujours articulée autour du « binôme » un Directeur + un personnel administratif par service.

Avec 2 STEMO, on nous promet aujourd'hui un minimum d'un personnel administratif par service et par unité. Comment croire de telles promesses alors que, par exemple, l'arrivée de GAME 3 en 2009 va rendre obligatoire pour les éducateurs le renseignement et la saisie directe de leur activité ? Depuis des années, les personnels éducatifs ont pris l'habitude de taper eux-mêmes leurs rapports. Que restera-t-il finalement à nos collègues administratifs pour sauvegarder leur emploi ?

**Non, définitivement, le compte n'y est pas !**

Les prévisions actuelles sont au mieux conjoncturelles ; l'Administration ne retarde pour l'instant les annonces de fermetures de postes administratifs dans les services territoriaux que parce qu'elle pas encore parvenu à « liquider le passif » des personnels administratifs des échelons DR et DD.

L'Administration entend procéder par étapes, service après service et poste après poste au gré des départs à la retraite et des postes fermés à l'issue de mutations plus ou moins imposées !

Face à ce « jeu de meccano » insidieux qui n'est rien d'autre qu'un plan social différé dans le temps, nous devons nous unir et riposter en imposant à l'Administration des annonces claires et la saisine des instances de concertation qui sont, à ce jour, totalement ignorées !!!

Avec les personnels volontaires, la CGT PJJ contestera les fermetures de postes, cas après cas, en usant de tous les moyens administratifs et légaux !

## Un Service Territorial Educatif d'Insertion (STEI) :

Comme pour les services de milieu-ouvert, la situation de l'insertion reste très confuse. Perpétuels « parents pauvres » de la PJJ, ces personnels en charge de l'Insertion ont de quoi manifester leurs inquiétudes.

La convocation du dernier CTP national sur les missions et moyens dévolus à l'Insertion est venue conforter les pires analyses. Les coupes franches vont se multiplier et ce ne sont pas les vagues promesses sur la montée en charge, toujours promise mais non-encore effective, des fameuses mesures d'activité de jour (MAJ) qui vont rassurer les personnels !

Comme pour les STEMOS, le futur STEI ne conservera probablement pas toutes les UEAJ actuelles.

L'Administration se veut rassurante et bien alors, qu'elle convoque rapidement un CTP départemental et qu'elle informe les personnels sur les projets en cours... comme sur les garanties écrites de pérennisation des activités et des moyens de l'insertion qu'elle aurait éventuellement obtenu des échelons PJJ supérieurs !

Les agents n'ont que trop attendu ; ils exigent aujourd'hui des engagements clairs. Avec les personnels mobilisés, la CGT PJJ entend mener concrètement ce combat !

## Un Service Educatif près l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (SE-EPM) :

Depuis la création des premiers EPM, la CGT PJJ a avec les collègues de l'UGSP CGT (Syndicat CGT des personnels pénitentiaires) défendu les axes suivants :

- La construction d'établissements neufs est incontestablement un plus pour l'accueil et la prise en charge de mineurs détenus.

- Les Syndicats CGT PJJ et AP sont opposés au développement comme à la généralisation des recours à l'incarcération de mineurs qui sont et doivent demeurer des exceptions à la règle et aux principes posés par l'Ordonnance du 02 février 1945.
- Loin de soutenir les logiques sécuritaires prônées par le Gouvernement et une partie de l'opinion publique, les Syndicats CGT PJJ et AP ne souhaitent surtout pas confondre l'objet de ces structures avec les personnels qui y sont affectés. Ces personnels sont nos collègues et parce qu'ils ont, plus que d'autres, à souffrir des contradictions et autres pressions, conséquences de la politique du moment, nous entendons leurs apporter aide et soutien pour contrer les desseins de leurs Administrations respectives et lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail !
- Parce que les EPM ont été décriés (à juste raison par moment, nous devons le dire ici !!!), les SE-EPM ont largement pâti du regard malveillant d'une partie des personnels de la PJJ. Aujourd'hui, une part conséquente des effectifs éducatifs des SE-EPM est le fait d'agents contractuels... précaires parmi les précaires. Il est du devoir de la CGT PJJ de les soutenir et d'exiger pour eux et avec eux une amélioration de leurs conditions de travail ainsi que des solutions pour l'avenir !

Avec la CGT PJJ au sein des futures Commissions Consultatives Paritaires (CCP), nous entendons défendre les droits de ces agents et obtenir des garanties quant à la pérennisation de leurs emplois au sein de l'Institution PJJ. Notre objectif est d'obtenir la titularisation des agents qui en formuleraient la demande !

Parce que nous connaissons aussi la volonté de l'Administration de fermer des postes d'éducateurs dans les actuels FAE et CAE pour opérer des redéploiements dans les SE-EPM en remplacement de ces agents contractuels, nous serons particulièrement vigilants pour que des solutions et des perspectives viables soient offertes à ces personnels au cours des prochains mois !

## Quelques rappels réglementaires :

Concernant les fermetures des services et établissements actuels comme les créations des futurs EPE, STEM0 et STEI, chaque étape devra être précédée et accompagnée des CTP compétents. Le respect du cadre administratif comme du droit le plus élémentaire sont une exigence forte portée par la CGT PJJ.

En l'absence de la convocation de ces CTP, la CGT PJJ et les personnels mobilisés useront de toutes les possibilités légales et réglementaires. Les recours administratifs seront abondamment utilisés !

De même, en l'état actuel des discussions avec l'Administration et sauf clarifications ultérieures, il n'est pas inutile de rappeler que les affectations au sein des éventuelles futures structures nécessiteraient pour l'ensemble des agents de candidater à l'occasion des CAP ordinaires et/ou exceptionnelles.

L'actuelle installation dans une résidence administrative susceptible de devenir la structure-mère d'un futur EPE, d'un STEMO ou d'un STEI ne constituerait donc plus une garantie de maintien sur le poste.

Nous en appelons donc à la mobilisation comme à la solidarité de l'ensemble des personnels de la PJJ des Yvelines. Nous sommes résolument tous concernés !!!

## **Des perspectives existent... aux agents de s'en saisir !**

- Rappelons tout d'abord que rien ne sera possible sans l'engagement collectif du plus grand nombre de personnels.
- Les vagues promesses de l'Administration relatives à la convocation d'un futur CTP régional sur les redéploiements sont un leurre. Sans saisine préalable d'un CTP départemental sur les réorganisations et/ou fermetures des structures de la DDPJJ 78, le CTP régional ne peut règlementairement statuer sur les possibles redéploiements et le CTP national ne pourra, au final, pas valider le principe d'indemnités forfaitaires versées aux agents (que celles et ceux qui en doutent posent la question à nos collègues de l'ancien CNFE de Vaucresson. Les « mutés de l'an 1 comme de l'an 2 » n'ont pas perçu la moindre indemnité ; seuls ceux de la « dernière charrette » après le printemps 2008 ont été indemnisés... et encore, on leur annonce aujourd'hui concrètement que leur nouvelle affectation est déjà remise en cause !!!).
- Chaque personnel, titulaire de l'Administration ou simple contractuel, a aujourd'hui la possibilité de se mobiliser. Ne nous contentons pas des vagues promesses de l'Administration et exigeons toutes les clarifications utiles !

**Combattre avec la CGT PJJ, c'est faire le choix d'un engagement clair basé sur une analyse sérieuse de la situation et des perspectives crédibles en matière de droits !**

**Rejoindre la CGT PJJ, c'est opter pour un syndicalisme d'action et de défense de nos outils professionnels comme de nos emplois !**

**Votez pour la CGT PJJ le 17 mars 2009, c'est élire des personnels compétents et dévoués aux côtés des agents titulaires et contractuels de l'Etat !**

Pour les CAP, les CTP et les CCP, le 17 mars, un vote s'impose : la CGT PJJ !!!

Contacts Yvelines :

Jean-Emmanuel LE GOFF (SEAT Versailles),  
Tél. : 06 81 56 51 88, Courriel : [jean-emmanuel.le-goff@justice.fr](mailto:jean-emmanuel.le-goff@justice.fr).

Sébastien CHINSKY (CAE Versailles),  
Tél. : 06 83 59 85 13, Courriel : [sebastien.chinsky@justice.fr](mailto:sebastien.chinsky@justice.fr).

----- ✂ -----

Coupon réponse à retourner à l'adresse indiquée !

Nom :

Prénom :

Résidence administrative :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

@

- Je souhaite être régulièrement informé(e) des actions de la CGT PJJ.
- Je souhaite adhérer à la CGT PJJ.
- Je désire vous poser la question suivante :